

Le 20 septembre 2010

CA10 08 0720

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 20 septembre 2010, à 11 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
 Le conseiller de Ville : Aref Salem
 Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
 Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement à la mémoire du décès inattendu du conseiller de la Ville pour le district Côte-de-Liesse, M. Laval Demers, le 16 septembre dernier.

CA10 08 0721

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 septembre 2010.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 septembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0722

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100069003 relatif à l'octroi de quatre contrats de services professionnels aux quatre finalistes retenus lors de la première étape du concours d'architecture du Complexe sportif de Saint-Laurent - Appel de candidatures 10-036.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080587 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 août 2010, autorisant le lancement du concours d'architecture et approuvant le règlement et le budget afférents pour la mise en oeuvre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU que vingt (20) équipes pluridisciplinaires ont déposé un dossier de candidature;

ATTENDU qu'un jury de sélection formé de huit membres s'est réuni les 14 et 15 septembre 2010 pour analyser les dossiers reçus et qu'après délibération, le jury a recommandé quatre équipes pluridisciplinaires pour la deuxième étape du concours :

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer aux quatre équipes suivantes le contrat pour la deuxième étape du concours d'architecture pour le projet du Complexe sportif de Saint-Laurent, conformément au règlement dudit concours, pour un montant de 115 000 \$ plus taxes chacune, sous la supervision de la Division de la Nouvelle bibliothèque et du Complexe sportif de la Direction de l'arrondissement :

FINALISTES
Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. / Agence Ter, paysagistes, urbanistes
Saia Barbarese Topouzanov / Hudon Julien Croft associés / Bouthillette Parizeau et associés inc. / AECOM Tecslut/ Vlan Paysages
L'Équipe AFFLECK + DE LA RIVA / CANNON DESIGN / Pageau Morel et associés / Nicolet Chartrand Knoll Ltée / MLC associés inc. / Planex (paysage)
LAPOINTE MAGNE ET ASSOCIÉS / L'OEUF / Pageau Morel et associés / Nicolet Chartrand Knoll Ltée / Céline Paradis, arch. du paysage

Le 20 septembre 2010

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1100069003) :

6430.9500998.801150.07211.54390.000000.0000.130879.000000.22020.00000
(364 000 \$ financés par l'arrondissement)

6430.9500998.801150.07211.54390.000000.0000.130879.000000.22020.00000
(100 000 \$ financés par Design Montréal)

ADOPTÉ.

CA10 08 0723

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA10 08 0724

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 12 h.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
